

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE -
 CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DÉLIBÉRATION N° 2021-031

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25
 Présents : 19
 Pouvoirs : 1

Date de convocation : 22/11/2021

Date d'affichage : 02/12/2021

Votants :	20	Pour :	20	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt et un, **le trente novembre**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président**

Délégués présents : BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PANSERI Marianne, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, THERME Rémy.

Excusés : BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MONNERET-LUQUET Jocelyne, SARRAN Jean-Louis.

Excusés ayant donné pouvoir : PROST Philippe à MOREL Denis

Secrétaire de séance : ETCHEGARAY Josiane

Objet : Tarifs des loyers-Résidence Bellevue

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La délibération du 05 avril 2019 du CIAS de la Communauté de communes Région d'Orgelet, a fixé les tarifs des loyers de la Résidence Bellevue d'Orgelet comme suit

	Tarifs appliqués au 1er mai 2019	
	Personne seule	Couple
T1 bis	24,00 € / jour	36,00 € / jour
T2	27,00 € / jour	40,00 €/jour
Caution	744,00 € (équivalent à 31 jours d'un loyer T1 bis)	1 116,00 €
Garage	31,00 € / mois	
Chambre d'hôte	20,00 €/ jour	30,00 €/ jour
Bail précaire logement	17,00 € / jour	30,00 €/jour
Bail précaire chambre d'hôte	10 ,00€ /jour	15,00 €/jour

Il convient de réviser ces tarifs qui n'ont pas augmenté depuis cette dernière augmentation prenant en compte l'inflation.

Les tarifs 2022 pourraient être les suivants :

	Personne seule	Couple
T1 bis	24,50 € / jour	37,00 € / jour
T2	27,50 € / jour	41,00 €/jour
Caution	759,50 € (équivalent à 31 jours d'un loyer T1 bis)	1 147,00 €
Garage	31,00 € / mois	
Chambre d'hôte	25,00 €/ jour	35,00 €/ jour
Bail précaire logement	17,50 € / jour	31,00 €/jour
Bail précaire chambre d'hôte	10,50€ /jour	16,00 €/jour

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DECIDE

DE FIXER les tarifs tels que mentionnés ci-dessous :

	Personne seule	Couple
T1 bis	24,50 € / jour	37,00 € / jour
T2	27,50 € / jour	41,00 €/jour
Caution	759,50 € (équivalent à 31 jours d'un loyer T1 bis)	1 147,00 €
Garage	31,00 € / mois	
Chambre d'hôte	25,00 €/ jour	35,00 €/ jour
Bail précaire logement	17,50 € / jour	31,00 €/jour
Bail précaire chambre d'hôte	10,50€ /jour	16,00 €/jour

DE DIRE que cette révision des tarifs s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2022

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Vice-Président,
Denis MOREL

